



Haute Sarthe Alpes Mancelles

2019

Rapport
d'activité

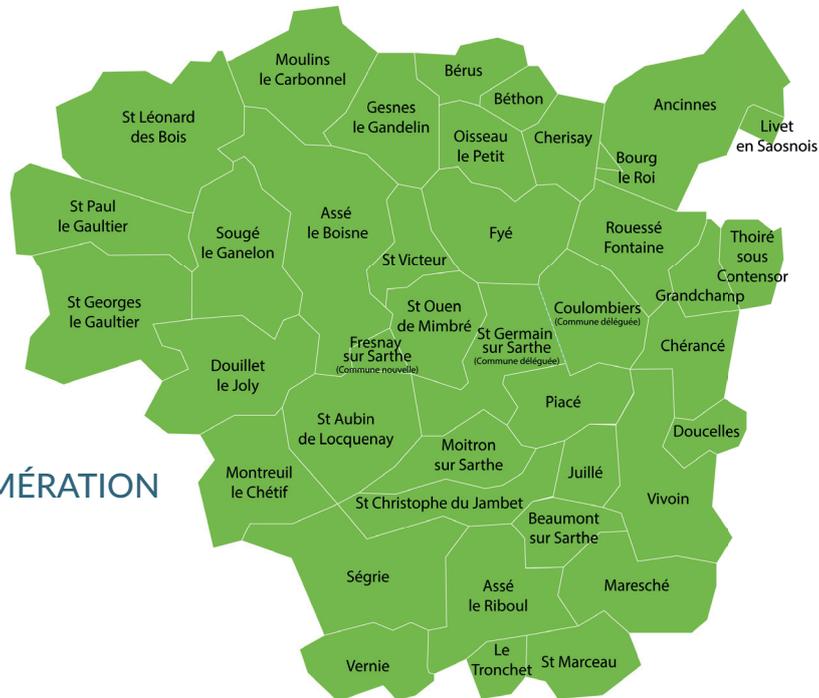
SOMMAIRE

• Territoire	4
• Institution	6
• Marchés Publics	9
• Tourisme, Office de Tourisme	10
• Finances	13
• Patrimoine, entretien, travaux, fibre optique	14
• Voirie, assistance aux communes	16
• Communication, culture, Ecole Musique Danse Théâtre	17
• Santé, social, habitat	19
• Développement économique	22
• Sport	24
• Environnement	26
• Déchets, Assainissement non collectif	27

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE SARTHE ALPES MANCELLES C'EST ...

23 576 HABITANTS
au 1er janvier 2019

UN TERRITOIRE DE 489 KM²



690 KM
DE VOIRIE HORS AGLOMÉRATION

38 COMMUNES *

- Ancinnes
- Assé-le-Boisne
- Assé-le-Riboul
- Beaumont-sur-Sarthe
- Bérus
- Béthon
- Bourgneuf-le-Roi
- Chérancé
- Chérisay
- Coulombiers (Commune déléguée)
- Doucelles
- Douillet-le-Joly
- Fresnay-sur-Sarthe (Commune Nouvelle)
- Fyé
- Gesnes-le-Gandelin
- Grandchamp
- Juillé
- Le Tronchet
- Livet-en-Saosnois
- Maresché
- Moitron-sur-Sarthe
- Montreuil-le-Chétif
- Moulins-le-Carbonnel
- Oiseau-le-Petit
- Piacé
- Rouessé-Fontaine
- Saint-Aubin-de-Locquenay
- Saint-Christophe-du-Jambet
- Saint-Georges-le-Gaultier
- Saint-Germain-sur-Sarthe (Commune déléguée)
- Saint-Léonard-des-Bois
- Saint-Marceau
- Saint-Ouen-de-Mimbré
- Saint-Paul-le-Gaultier
- Saint-Victeur
- Ségrie
- Sougé-le-Ganelon
- Thoiré-sous-Contensor
- Vernie
- Vivoin

* Fusion des communes de Fresnay-sur-Sarthe, Coulombiers et Saint-Germain-sur-Sarthe au 1er janvier 2019

8 EQUIPEMENTS DÉDIÉS AU SPORT

- Les piscines de Beaumont-sur-Sarthe et Fresnay-sur-Sarthe
- Les gymnases de Beaumont-sur-Sarthe et Fresnay-sur-Sarthe
- La salle de gymnastique de Beaumont-sur-Sarthe
- La salle d'arts martiaux de Fresnay-sur-Sarthe
- Le complexe de tennis de Saint-Aubin-de-Locquenay
- La salle de tennis de table de Maresché

6 ZONES D'ACTIVITÉS ECONOMIQUES

- ZA de Bérus
 - ZA de la Pitoisière 1 et 2 à Maresché
 - ZA de Rouessé-Fontaine
 - ZA La Promenade à Saint-Ouen-de-Mimbré
 - Site de La Bassesse à Saint-Ouen-de-Mimbré
 - Village entreprises du Gué Ory à Sougé-le-Ganelon
- La CCHSAM adhère également au Parc d'Activités Maine Eco Parc de Maresché

4 MAISONS DE SANTÉ

A Beaumont-sur-Sarthe, Fresnay-sur-Sarthe, Fyé et Sougé-le-Ganelon

2 DÉCHETTERIES

A Beaumont-sur-Sarthe et Saint-Ouen-de-Mimbré

1 ECOLE DE MUSIQUE, DANSE, THÉÂTRE

fonctionnant sur 4 sites :

Fresnay-sur-Sarthe, Beaumont-sur-Sarthe, Ancinnes et Fyé

1 MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

1 SITE TOURISTIQUE MAJEUR : LE DOMAINE DU GASSEAU

À SAINT-LÉONARD-DES-BOIS

AINSI QUE DES CHEMINS DE RANDONNÉES, PARCOURS DE PÊCHE,
VOIES VERTES ET AIRES D'ACCUEIL CAMPING-CARS

INSTITUTION

La Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles est administrée par un Conseil communautaire composé de **55 conseillers titulaires** et **28 suppléants**.

140 délibérations ont été prises par les membres du Conseil au cours de l'année.

En 2019, le Conseil communautaire s'est réuni 12 fois :

- Le 28 janvier,
- Le 25 février,
- Le 18 mars,
- Le 8 avril,
- Le 6 mai,
- Le 20 mai,
- Le 17 juin,
- Le 8 juillet,
- Le 16 septembre,
- Le 14 octobre,
- Le 18 novembre,
- Le 16 décembre.

En amont de ces réunions, le Bureau Communautaire a travaillé sur les orientations proposées par les membres des différentes commissions.

Le Bureau est composé du Président, de **11 Vice-Présidents** et **2 Conseillers délégués**.

Les membres du bureau se sont réunis 11 fois durant l'année 2019.

La CCHSAM compte **11 commissions** thématiques :

- Marchés Publics
- Tourisme, Office de Tourisme
- Finances
- Patrimoine, entretien, travaux, fibre optique
- Voirie, assistance aux communes
- Communication, culture, Ecole Musique Danse Théâtre
- Santé, social, habitat
- Développement économique
- Sport
- Environnement
- Déchets, assainissement non collectif

Un **Comité Technique** et un **Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail** ont été créés au sein de la CCHSAM.

En effet, chaque collectivité employant plus de 50 agents a l'obligation de créer ces deux instances.

Chacune est constituée de 6 représentants du personnel et de 6 représentants de la collectivité.



**Philippe
MARTIN**

Président
Personnel, Maisons de santé

Maire de Bourg le Roi

**Le Président
et les
11 Vice-présidents
2 Conseillers délégués**



**François
ROBIN**

1^{er} Vice-Président
Marchés Publics

Maire de Beaumont sur Sarthe



**Philippe
RALLU**

2^{ème} Vice-Président
Tourisme, Office de Tourisme

Maire de Sougé le Ganelon



**Jean-Édouard
LEMASSON**

3^{ème} Vice-Président
Finances

Maire de Juillé



**Jean-Louis
CLÉMENT**

4^{ème} Vice-Président
Patrimoine, Entretien, Travaux, Fibre Optique

Maire de Saint Ouen de Mimbré



**Michel
LAJOINIE**

5^{ème} Vice-Président
Voirie, Assistance aux communes, Accessibilité,
Urbanisme, SCOT, PLU, PLUI, Aire gens
du voyage, Mobilité, Fourrière

Maire de Gesnes le Gandelin



**Fabrice
GOYER-THIERRY**

6^{ème} Vice-Président
Communication, Culture,
École Musique Danse Théâtre

2^{ème} Adjoint au Maire de Fresnay sur Sarthe



**Yves
GÉRARD**

7^{ème} Vice-Président
Social, Santé, Habitat

1^{er} Adjoint au Maire d'Assé le Boisne



**Benoist
BOUX**

8^{ème} Vice-Président
Développement économique

Maire de Piacé



**Jean-Pierre
FRIMONT**

9^{ème} Vice-Président
Sport

Maire de Fyé



**Francis
LÉPINETTE**

10^{ème} Vice-Président
Environnement

Maire de Ségrie



**Dominique
RALU**

11^{ème} Vice-Président
Ordures Ménagères, SPANC

1^{er} Adjoint au Maire de Gesnes le Gandelin



**Jacky
GALLOU**

Conseiller délégué
En appui du 7^{ème} VP sur les lotissements
sociaux, cadre de vie, habitat

Maire de Le Tronchet



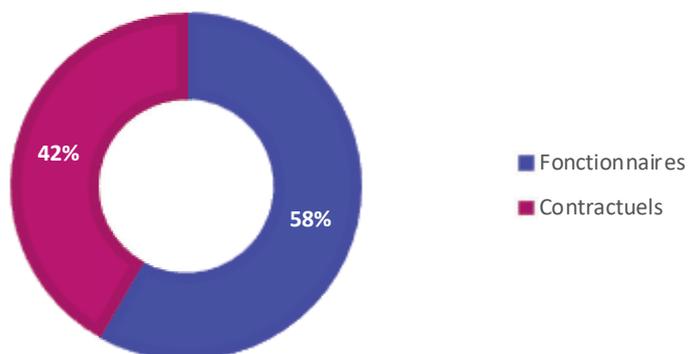
**Guy
CHAUEMANCHE**

Conseiller délégué
En appui du 11^{ème} VP sur l'harmonisation de la
REOM et fonctionnement des déchetteries

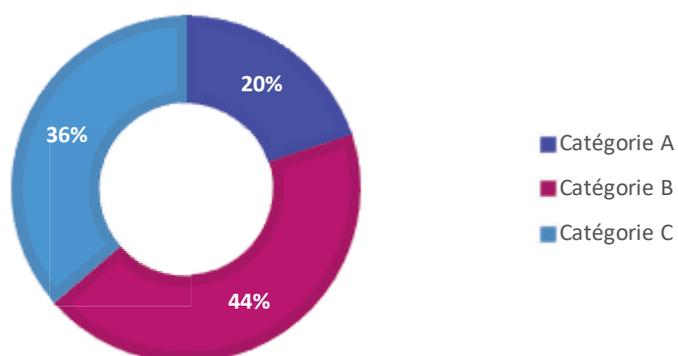
Maire de Moitron sur Sarthe

Au 31 décembre 2019, la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles employait **55 agents** sur des postes permanents. Cela représente **40,91 ETP**.

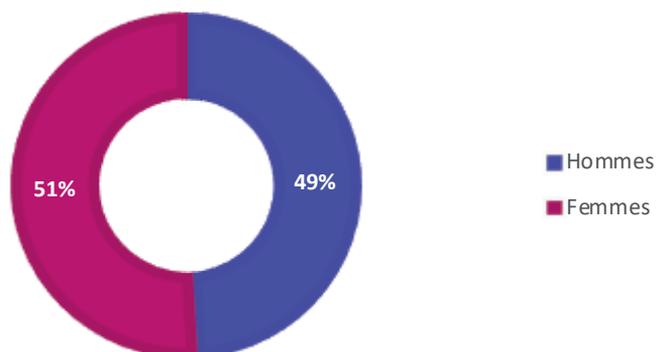
RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR STATUT



RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR CATÉGORIE



RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR GENRE



MARCHÉS PUBLICS

Conformément aux règles de passation des marchés publics auxquelles est soumise la Communauté de communes, les marchés suivants ont été attribués :

- Maintenance et infogérance des systèmes informatiques et téléphoniques, acquisition de matériels, logiciels et prestations associées – SOLSTIS SAS.
- Travaux d'entretien de la végétation des voies communales :
 - Lot n° 1 : Communes de Saint-Germain-sur-Sarthe, Saint-Ouen-de-Mimbré et Saint-Victeur – SARL CHATEAU,
 - Lot n° 2 : Communes de Moitron-sur-Sarthe, Montreuil-le-Chétif et Saint-Aubin-de-Locquenay - PICHON BRUNO,
 - Lot n° 3 : Communes de Saint-Georges-le-Gaultier et Saint-Paul-le-Gaultier – PICHON BRUNO, -
 - Lot n° 4 : Commune de Saint-Léonard-des-Bois – PICHON BRUNO.
- Fourniture de composteurs individuels et bio seaux - QUADRIA.
- Entretien des chemins de randonnée :
 - Lot n° 1 : Entretien mécanique des circuits de randonnée – PICHON BRUNO,
 - Lot n° 2 : Entretien manuel des circuits de randonnée - ETUDES ET CHANTIERS BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE.
- Construction d'un bâtiment industriel sur la Zone de La Pitoisière à Maresché :
 - Lot n°1 : VRD – TRIFFAULT TP,
 - Lot n°2 : Maçonnerie béton armé - SAS SAGIR,
 - Lot n°3 : Charpente métallique – DEMY,
 - Lot n°4 : Couverture étanchéité - SOPREMA,
 - Lot n°5 : Bardage métallique – LCB,
 - Lot n°6 : Menuiseries métalliques, fermetures – COME FERMETURES,
 - Lot n°7 : Maçonnerie béton armé - LEROI,
 - Lot n°8 : Cloisons sèches - plafonds suspendus – ISOL'TECH,
 - Lot n°9 : Electricité – HATTON ELECTRICITE,
 - Lot n°10 : Plomberie – Sanitaires - SCETEC,
 - Lot n°11 : Chauffage – Ventilation - SCETEC,
 - Lot n°12 : Carrelages faïences – BLONDEAU CARRELAGES,
 - Lot n°13 : Peintures – SAS MARCHAND,
 - Lot n°14 : Clôtures – PAYSAGES JULIEN & LEGAULT.
- Navette touristique entre le bourg de Saint-Léonard-Des-Bois et le Domaine Intercommunal du Gasseau – GROUPE M SERVICE.
- Assistance à maîtrise d'ouvrage - Etude de gouvernance relative à l'exercice de la compétence GEMAPI sur le bassin versant de la Sarthe amont, côté Sarthe – GROUPEMENT SELARL LANDOT & ASSOCIES / CHALLENGES PUBLICS / SETEC.
- Travaux de rétablissement de la continuité écologique sur la Vaudelle au droit du plan d'eau de Saint-Georges-le-Gautier – TRIFFAULT TP.
- Mission de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de la déchetterie de Beaumont-sur-Sarthe – GROUPEMENT ATLANCE INGENIERIE ET ENVIRONNEMENT / DOUESNEAU BANNES / ESSENS PAYSAGE.
- Mission de contrôle technique : Restructuration et mise en conformité des vestiaires et sanitaires du gymnase du collège de Beaumont-Sur-Sarthe - Restructuration de la déchetterie de Beaumont-Sur-Sarthe – BUREAU VERITAS CONSTRUCTION.
- Mission de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et la mise en conformité des vestiaires et sanitaires du gymnase du collège de Beaumont-Sur-Sarthe – GROUPEMENT OG2L ARCHITECTURE / SASU ARREST CHOLET / SARL ACE.

Pour ce faire, lorsque que les conditions le nécessitaient, la Commission d'Appel d'Offres a été réunie. Ce fut le cas 4 fois au cours de l'année.

TOURISME, OFFICE DE TOURISME

● OFFICE DE TOURISME

La saison 2019 a été marquée par une **augmentation de la fréquentation** des différents points d'accueil de l'Office de Tourisme. En juillet et août, ils sont restés ouverts 7 jours sur 7.

Les contacts se font principalement sur place mais on remarque aussi l'émergence des demandes via les réseaux sociaux. 92% des visiteurs sont de nationalité française, suivent les anglais, les hollandais, les belges et les allemands.

Les demandes concernent principalement les activités proposées sur le territoire, les sorties, le patrimoine et les services. On note une baisse des demandes d'hébergements due à la progression de l'utilisation des plateformes de réservation en ligne (Air B&B ...).

Il faut souligner que **quasiment toutes les demandes concernent le territoire** : les visiteurs viennent pour les Alpes Mancelles et restent sur place pour les découvrir.

La fréquentation du site internet est équivalente à celle de l'an passé, principalement sur la période estivale.

La page Facebook de l'Office compte 1 938 abonnés. Y sont relayés les événements à l'initiative de l'Office mais aussi tous ceux organisés sur le territoire.

Durant l'été **15 animations ont été proposées** par l'OT (randonnées, visites thématiques, balade théâtrale et circuit découverte de la 2ème DB). Elles ont attiré **455 personnes**.

Suite à la liquidation du salon de coiffure appartenant à l'Office de Fresnay-sur-Sarthe, les locaux ont été repris par la Communauté de communes dans le but d'y **créer une boutique destinée à promouvoir les produits locaux et des Alpes Mancelles**.

Les travaux devraient débuter en 2020. Dans l'attente la collectivité a financé la mise en place d'une vitrophanie sur le thème du barbier pour un coût de 950€.



Les travaux pour le **futur site de l'Office de Tourisme de Beaumont-sur-Sarthe** devraient débuter en 2020.

● TAXE DE SÉJOUR

Les produits de la taxe de séjour sont versés par les hébergeurs du territoire (campings, hôtels, gîtes, locations meublées ...) à la collectivité et reversés en totalité à l'OTAM.

Ils sont exclusivement destinés à financer des actions visant à promouvoir le tourisme et le territoire ainsi qu'à soutenir le fonctionnement de l'Office de Tourisme.

On observe une **augmentation de ces recettes** du fait de la réévaluation des tarifs ainsi que du travail effectué auprès des hébergeurs. Il y a cependant toujours des problèmes avec certaines sociétés : prix des nuitées non mis à jour ou non recouvrement des sommes dues.

● DOMAINE INTERCOMMUNAL DU GASSEAU

En dépit de la météo mitigée de la saison : printemps froid, deux épisodes de canicule et mauvais temps en août, **la fréquentation du Domaine Intercommunal du Gasseau s'est encore accrue. Il s'agit de la meilleure saison que le Domaine ait connue.**

La nouveauté au jardin est la proposition de **visites commentées par les jardiniers**. Deux ont été réalisées en juin, puis une chaque mercredi en juillet et août. Au total 86 personnes ont été accueillies. Chaque visite dure une heure, durée qui semble être trop courte.

L'ouverture au public du Domaine du Gasseau a été marquée par la **journée rencontre-découverte avec les artisans, créateurs et producteurs déposants de la Boutique Café Nature**. Il s'agissait de mettre en avant leur savoir-faire.

Deux expositions ont eu lieu dans le pigeonnier :

● 7 avril au 23 juin : Mandala

Pour cette exposition l'équipe du Gasseau a travaillé avec les foyers Anaïs de Beaumont-sur-Sarthe et de Sougé-le-Ganelon. Ce fut un beau succès.

- **1er Juillet au 1er septembre : ANTR'EAU**

Réalisée par Edwige Lesiourd, photographe nature de Montreuil-le-Chétif qui travaille sur le thème de l'eau, cette exposition a été très appréciée. L'artiste était présente sur place tous les dimanches après-midi afin de rencontrer les visiteurs.



Deux autres se sont tenues dans la grande salle :

- **Du 7 avril au 16 juin : Pot à lait. Pichet à eau... Petite histoire de la poterie en Sarthe**

Exposition prêtée par les archives départementales de la Sarthe constituée de panneaux.

- **Du 1er juillet au 1er septembre : François-Joseph Durand : «Les figures de ma peinture»**

Cette exposition a reçu un accueil très chaleureux avec un nombre de visiteurs en hausse par rapport à l'année précédente. 3 375 personnes ont vu cette exposition et une dizaine d'œuvres ont été vendues dont l'une à un visiteur Néerlandais et l'autre à un visiteur Londonien. Le peintre a vendu également plusieurs toiles chez lui.



Le **Point Info** a ouvert en libre-service dès le 7 avril en même temps que la première exposition. Les agents du Domaine se sont chargées de remettre régulièrement de la documentation. En juillet et août le Point Info est tenu par la personne qui surveille la Grande Exposition.

Un **Salon du Bien-Etre** était pour la 1ère fois organisé par « l'Association les 5 Sens » les 14 et 15 septembre.

Le Domaine du Gasseau a été mis à disposition gratuitement pour l'évènement, il a été investi entièrement, jusque dans la prairie. L'hôtel restaurant a accueilli gracieusement des conférences.

Les visiteurs, habitués des lieux ou novices, ont consommé sur place mais aussi dans le village de Saint-Léonard-des-Bois.

Les Beaux Dimanches après-midi ont encore une fois proposé un programme de qualité, varié et festif. La publicité de ces concerts gratuits a été moindre ce qui n'a pas empêché la venue de nouvelles personnes.

Pour cette **11ème saison** se sont produits sous le marronnier :

- Dimanche 7 juillet : Trois-Quatre et Ophonius,
- Dimanche 14 juillet : Luis Ferreira Trio,
- Dimanche 21 juillet : La Gâpette,
- Dimanche 28 juillet : Tankus the Henge,
- Dimanche 4 août : Ton Zinc,
- Dimanche 11 août : Trans Bal Express,
- Dimanche 18 août : Stop Town,
- Dimanche 25 août : Who is Who et Arabesque.

La **Boutique Café Nature** est restée ouverte du 1er avril au 30 septembre, 7 jours sur 7, de 11h00 à 19h00. Elle a enregistré un chiffre d'affaire en hausse de 17% avec des recettes d'un montant de 65 433,94 €.

Activités proposées sur le site par les prestataires :

Cette année la fréquentation du **Parc Aventure** est repartie à la hausse. L'activité **canoé kayak** a aussi très bien fonctionné.

La **ferme équestre** se développe. Les échanges avec le prestataire se sont nettement améliorés.

Les sentiers vanupieds, les parcours de découverte pic épeiche et libellule et les sentiers de randonnées connaissent tous une fréquentation grandissante.

Le Passeur de Montaigu a pu rester ouvert toute la saison et reste le site préféré des randonneurs.

La navette reliant le Domaine au Bourg de Saint-Léonard-des-Bois a transporté 2 142 personnes sur les mois de juillet et d'août. Le coût pour la collectivité de ce service se chiffre à 14 319,18 €.

● AUTRES DOSSIERS RELEVANTS DE LA COMMISSION TOURISME

12 chemins de randonnée sont de compétence communautaire. La veille de l'état de ces chemins et leur balisage a été confié, par convention, à l'Association Rando des Alpes Mancelles. En effet, du fait de plusieurs changements au sein de l'association, la convention existante depuis 2011 a dû être modifiée. Elle prévoit en échange, le versement d'une subvention annuelle de 2 000€.

L'entretien (débranchage, tonte ...) a lui été effectué, suite à un appel d'offre, par deux entreprises.

L'aire de vidange pour camping-cars de Saint-Paul-le-Gaultier a fait l'objet de travaux, elle est opérationnelle depuis début juillet. Elle a accueilli entre 3 et 5 camping-cars par nuit en août.

Le **déplacement de celle de Saint-Léonard-des-Bois** sur le site du camping est en projet. Les réseaux sont prêts, il resterait uniquement une plateforme à réaliser. Cette opération est prévue pour 2020.



Au niveau de la communication, **deux plaquettes ont été réalisées : une pour la voie verte Les Mées Chérancé, l'autre pour la Maison des Randonneurs.** La Communauté de communes a aussi fait installer des panneaux d'information sur la voie verte. Destinés à rappeler que cette voie est implantée en lieu et place de l'ancienne voie ferrée, ils présentent notamment des photos des anciennes gares.

Les membres de la commission ont émis l'idée de faire éditer des cartes postales illustrées par des photos de sites et monuments remarquables du territoire. Ce projet sera étudié l'an prochain.

Une démarche de labellisation Géoparc Mondial Unesco a été engagée par le Parc Naturel Régional Normandie Maine. Cette labellisation apporterait une reconnaissance internationale à notre territoire, riche de sites et paysages géologiques remarquables. Convaincu de la pertinence de cette candidature, le Conseil communautaire a décidé d'apporter son soutien au Parc Naturel Régional Normandie Maine dans sa démarche pour l'obtention du label.

Dépôt de marque « Les Alpes Mancelles »

Il s'agit de protéger la marque « Les Alpes Mancelles », le Conseil communautaire a délibéré favorablement en ce sens le 16 septembre 2019.

Cette marque permettra de mettre en avant la diversité (paysages, activités, patrimoine ...) qui fait la richesse du territoire, de promouvoir les actions de ses adhérents, de travailler en synergie avec les collectivités limitrophes et d'affirmer l'identité « Alpes Mancelles ».

Un comité de marque a été créé avec la Communauté Urbaine d'Alençon et la Cdc du Mont des Avaloirs. Il devra travailler sur un cahier des charges mais aussi sur la marque pré-figurative (visuel et texte).

Le budget prévisionnel se chiffre à 10 000€ ; 40% pour la CCHSAM, 30% pour la CUA et 30% pour la CCMA.

Projet de disc-golf au Gasseau

La CCHSAM a reçu un avis favorable de la commission des sites et de la DREAL. Les travaux ont débuté à l'automne pour un coût de 6 000 à 8 000€. Le parcours devrait être opérationnel pour la saison 2020.

Projet de serre au Gasseau

Ce projet est inscrit au titre du Contrat Territoire Région. Le budget prévu est de 40 000€ comprenant la dalle, la structure, les réseaux d'eau et d'électricité ainsi que le traitement du dénivelé.

La surface envisagée est de 30m² avec deux ouvertures permettant la circulation des visiteurs.

Des plantes originales y seront installées et elle permettra de réaliser les semis du jardin en interne. Cette serre sera également utilisée comme outil pédagogique et comme vecteur pour la valorisation du jardin.

Le site du Gasseau étant en zone classée le projet devra être soumis à la DREAL et répondre aux contraintes d'urbanisme en vigueur sur la commune de Saint-Léonard-des-Bois.

Les travaux devraient débuter à l'automne 2020.

FINANCES

La commission des finances s'est réunie 4 fois en 2019.

Le 27 février ont été présentés les comptes administratifs 2018 avant leur vote lors du Conseil communautaire du 18 mars.

Le 27 mars, les projets de budgets de l'année ont été étudiés. Ils ont été travaillés dans les mêmes objectifs que l'année passée. Les élus se sont en effet attachés à ne pas augmenter les impôts, maintenir le lissage des pertes dans les budgets de zones, et financer l'investissement grâce aux bons résultats financiers obtenus.

Ce **budget prévisionnel**, qui se compose de 11 budgets distincts, définit les axes de travail et les orientations politiques de la collectivité, arrête la liste des investissements communautaires et pose le cadre des dépenses de fonctionnement a été **approuvé à l'unanimité** par le Conseil communautaire réuni le 8 avril.

Les élus ont en particulier décidé, grâce aux résultats financiers encourageants obtenus l'an passé, de s'engager sur de **nouveaux investissements destinés à améliorer le confort de vie des habitants : construction des logements sociaux Rue Hatton à Fresnay-sur-Sarthe et poursuite du déploiement de la fibre optique. L'accent reste de plus mis sur le développement économique (construction d'un bâtiment industriel à Maresché) ainsi que sur le tourisme.**

Les conseillers ont voté le **maintien des taux d'imposition existants**, à savoir :

- Taxe d'habitation : 12,51%
- Taxe foncière bâti : 1,89%
- Taxe foncière non bâti : 4,87%
- Cotisation foncière des entreprises : 20%.

Actuellement, **le poids de l'imposition communautaire par habitant est de 174 €** sur notre territoire contre 254 € par habitant au niveau national.

Comme décidé fin 2018, dans un souci **d'équité de la redevance ordures ménagères**, trois tranches de facturation seront appliquées pour les particuliers en fonction du volume de déchets produits.

Lors de la réunion du 11 septembre, les membres de la commission ont travaillé sur les différentes hypothèses de financement des projets en cours. Leur choix s'est porté sur le recours à l'emprunt plutôt qu'à l'autofinancement afin de **préserver la capacité d'investissement à court terme.**

Consécutivement, le 5 novembre, dans un souci de gestion, la commission a réfléchi à un compactage des emprunts en cours auprès du Crédit Agricole et au financement des travaux de déploiement de la fibre optique et de construction d'un bâtiment industriel.

En résulte donc deux emprunts sur 18 et 30 ans, à des taux très intéressants, permettant d'**accroître la capacité d'autofinancement de la collectivité de 63 500 € par an.**

A également été étudiée la tarification de la redevance ordures ménagères ; au vu des propositions de la commission déchets et des contraintes financières, les élus ont opté pour une augmentation de 20 € par tranche à compter de 2020.

Ces deux propositions ont été validées par le Conseil communautaire réuni le 18 novembre

PATRIMOINE, ENTRETIEN, TRAVAUX, FIBRE OPTIQUE

● PATRIMOINE

Locaux AS Discount, Zone de la Pitoisière à Maresché : suite à la demande d'achat formulée par l'entreprise, une proposition a été formulée par la CCHSAM. En définitive, l'entreprise a souhaité rester locataire des lieux et ne pas acquérir le bâtiment.

Au regard du coût des travaux d'agrandissement réalisés en 2018 à la demande de l'entreprise, les élus ont décidé, sur proposition du notaire, d'augmenter le loyer mensuel à compter de la date de réception des travaux jusqu'à la fin du bail le portant à 2 936 € HT.

La Communauté de communes a été sollicitée pour la mise en location d'un local de 500 m² sur le **site de la Bassesse à Saint-Ouen-de-Mimbré.**

Un bail commercial a été proposé à l'entreprise après que la collectivité ait réalisé le perçage d'une ouverture et de la pose d'une porte de garage permettant d'accéder au local pour un coût de 4 440 € HT. Ce dernier n'étant pas alimenté en eau et électricité la Cdc a demandé au futur locataire de prendre en charge le coût de ces deux raccordements. L'entreprise n'a finalement pas donné suite à sa demande. Le local demeure vacant et la recherche d'un locataire se poursuit.

Propriétaire de nombreux terrains et bâtiments, la collectivité a acté la cession des suivants :

- L'entreprise Julien Legault Paysage s'est montrée intéressée pour acquérir un terrain jouxtant la Zone d'Activités de la Pitoisière 2 à Maresché dans le but d'y réaliser du stockage de végétaux. Le conseil du 28 janvier a émis un avis favorable à cette demande et a proposé la mise en vente des 9 000 m² au prix de 7 000 € HT. En définitive, du fait d'un désaccord avec les riverains du terrain, la société a renoncé à son projet.

- La SAS Fontaine Agrigaz a émis le souhait d'acquérir plusieurs parcelles sur la Zone d'Activités de Rouessé-Fontaine. La vente de ces 36 246 m² a été proposée au prix de 4 € le m². Elle sera réalisée sous réserve de l'obtention des différentes autorisations administratives : dossier ICPE, agrément sanitaire, modification du PLU.

- Par délibération du 20 mai, les élus communautaires ont autorisé la vente à Sarthe Habitat des parcelles AH 149, 204, 336 et 349 sur la commune de Fresnay-sur-Sarthe pour une superficie totale de 2 205 m². Cette cession au prix de 15 € est réalisée dans le cadre de la construction de 15 logements locatifs sociaux pour personnes âgées.

- Pour donner suite à une ancienne délibération prise en 2011 par la Cdc des Alpes Mancelles, les élus ont relancé la SCI de la Belle Etoile afin de lui proposer l'achat des parcelles C 316, 317 et 1064, Zone de la Promenade à Saint-Ouen-de-Mimbré. Ils ont également proposé une mise en location moyennant un loyer mensuel de 150 € HT. La société a accepté la proposition de vente de ces 2 263 m² au prix de 4 800 € HT.

- La société JBEDOUET Menuiserie s'est porté acquéreur d'un terrain sur la Zone de la Pitoisière 1 à Maresché. La vente de ces 3 000 m² appartenant à la parcelle ZS 140 est proposée au prix de 5 € HT le m².

- Afin de mener à bien son projet de station de lavage, la SCI du Rond-Point souhaite faire l'acquisition d'une partie de la voirie jouxtant la parcelle ZS 86 Zone de la Pitoisière. Les élus ont validé cette vente au prix de 5 € HT le m².

- La société Septième Ciel Montgolfière est intéressée pour acquérir les parcelles B 748 et B 753 sur la Commune de Saint-Ouen-de-Mimbré, Lieu-dit La Giraudière. La vente de ces terres agricoles est proposée au prix de 800 € pour une superficie de 1 971 m².

- La maison rue Saint-Pierre à Beaumont-sur-Sarthe a été vendue au prix de 130 000 €.

● ENTRETIEN, TRAVAUX

La collectivité est propriétaire de nombreux biens immobiliers sur son territoire, ces bâtiments nécessitent des travaux d'entretien et de réparation. Au cours de l'année, ont principalement été réalisés les suivants :

- **Gymnase de Fresnay-sur-Sarthe :** panne au niveau du chauffe-eau, cet imprévu a coûté 3 250 €.

Suite à la demande formulée par le club de basket, de nouveaux panneaux de basket réglables en hauteur ont été installés pour un coût total de 12 000 €.

- **Complexe de tennis de Saint-Aubin-de-Locquenay :** les problèmes de fuites sont en partis réglés suite au remplacement des plaques de la toiture par l'entreprise ayant construit le bâtiment. Une étude est en cours pour résoudre le problème définitivement. Pour des raisons de sécurité des protections pour les montants latéraux ont été installées.

- **Local jeunes de la Bassesse** : une visite préventive de sécurité a été faite par les services compétents puisqu'il s'agit d'un ERP. Une étude pour une mise en conformité est en cours.
- **Local des services techniques** : dans la continuité des travaux déjà réalisés sur le site de l'ancienne déchetterie de Fresnay-sur-Sarthe suite au transfert des ateliers communautaires, des travaux d'électricité et d'amélioration de l'éclairage ont été réalisés pour un budget de 2 390 € HT.
- **Logement locatif d'Assé-le-Boisne** : suite à une panne de chauffe-eau, 2 000 € de travaux ont été effectués.

Par ailleurs des projets de rénovation sont à l'étude :

- **Réhabilitation des vestiaires et sanitaires du gymnase de Beaumont-Sur-Sarthe** : les travaux sont estimés à 330 000 € et éligibles au CTR à hauteur de 200 000 €. La Cdc pourrait aussi bénéficier d'une subvention au titre de la DETR. Les marchés de maîtrise d'œuvre et de contrôle technique ont été attribués en fin d'année. Les travaux sont prévus pour l'été 2020, pendant les vacances scolaires.

- **Gymnase de Fresnay-sur-Sarthe** : le parquet est fortement dégradé par endroits et nécessite des réparations. Les demandes de devis n'ont pour le moment pas abouti.

D'autre part, dans le cadre du dossier de mise en accessibilité de ce bâtiment, le déplacement de l'escalier béton côté nord est à l'étude.

- **Salle de tennis de table de Maresché** : un projet a été proposé par la commune afin de construire une nouvelle salle qui serait occupée à la fois par l'association et par les scolaires. En effet, la salle actuelle est très délabrée, occupée quasi en continu et ne permet pas d'accueillir les compétitions organisées par le club.

- **Piscine de Fresnay-sur-Sarthe** : le remplacement de la chaudière permettant de chauffer l'eau des bassins par une pompe à chaleur ainsi que la réfection du carrelage extérieur sont envisagés.

● FIBRE OPTIQUE

La Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles a conclu un **Contrat Territoire Innovant** avec le Département de la Sarthe dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur notre territoire.

Le coût du raccordement au réseau s'élève à 1 900 € par branchement. Par ce contrat, la collectivité s'est engagée à en financer 500 €. La différence est prise en charge par le Département qui effectue un effort financier supplémentaire de 200 €.

Ce contrat a été officiellement signé lors du Conseil communautaire du 8 juillet, en présence de Dominique Le Mener, Président du Conseil Départemental.

L'objectif est que les 38 communes de la CCHSAM soient raccordées au très haut débit d'ici à 2022. Pour les habitations qui ne seraient pas raccordables car trop éloignées du réseau, un guichet unique va être mis en place afin de trouver une solution au cas par cas.

La majorité des communes du territoire est en cours de raccordement, l'état d'avancement des travaux étant consultable pour chaque habitation sur le site lafibrearrivechezvous.fr.

En 2019, **312 foyers ont été raccordés.**

Cette opération de l'ordre de 758 000 € a été financée par la collectivité à hauteur de 330 000 €.

S'y ajoute le coût de l'élagage, 150 000 €, nécessaire puisque le réseau fibre optique passe au-dessus des fils téléphoniques.

Ces travaux ont été réalisés par des entreprises locales sous la responsabilité des techniciens communautaires.



VOIRIE, ASSISTANCE AUX COMMUNES

La Communauté de communes est compétente pour la gestion des travaux de voirie hors agglomération : entretien des chaussées, bermes, fossés, ouvrages d'art ...

On compte **690 km de voirie de compétence communautaire.**

Le planning des travaux de l'année a été établi par la commission voirie, au sein de laquelle siège un représentant de chaque commune, suite aux diagnostics effectués par les deux techniciens de la Communauté de communes. Ces derniers déterminent les priorités en fonction de l'urgence des travaux et de leurs coûts après que les communes aient dressé la liste de leurs besoins en la matière.

La volonté des élus est de préserver la qualité des routes et de traiter de manière équitable tous les secteurs du territoire.

L'enveloppe allouée pour les travaux de voirie au titre de l'année 2019 est de **1 214 400 € TTC**. La collectivité a pu bénéficier de **147 912 € de subvention du Département** au titre de l'Aide Départementale à la Voirie Communale.

D'autre part, la Cdc met à disposition de ses communes membres ses techniciens afin de les assister dans la maîtrise d'ouvrage de leurs projets. Ce service leur est refacturé et a été mis en place en remplacement du travail qui était effectué par les services de l'Etat.

En 2019, les techniciens ont notamment pilotés les travaux d'aménagement réalisés sur Assé-le-Boisne, Juillé, Maresché, Moulins-le-Carbonnel, Piacé, Rouessé-Fontaine, Saint-Aubin-de-Locquenay, Saint-Marceau et Vivoin.

COMMUNICATION, CULTURE, ECOLE MUSIQUE DANSE THÉÂTRE

• ECOLE DE MUSIQUE, DANSE, THÉÂTRE



L'Ecole Musique Danse Théâtre dispose de **4 sites d'enseignement** répartis sur le territoire : Fresnay-sur-Sarthe, Beaumont-sur-Sarthe, Ancinnes et Fyé.

Les nombreuses disciplines qui y sont enseignées permettent de répondre à la demande des habitants. L'effectif des élèves reste donc stable.

L'équipe pédagogique compte 20 enseignants en musique, 1 en danse, 1 en théâtre ainsi que 2 intervenantes en milieu scolaire.

En plus des cours dispensés sur ses différents sites, l'EMDT organise des concerts à travers tout le territoire. Ils ont lieu notamment grâce aux concours des communes qui mettent leurs salles à disposition. Ces représentations permettent aux élèves de se produire en public en différents lieux. Des stages thématiques sont aussi proposés aux élèves en période de vacances scolaires. Chacun se termine par une restitution ouverte à tous.

Le calendrier ci-dessous synthétise les événements de l'année 2019 :

- 13, 14 et 15 février : Stage vents et percussions à Beaumont-sur-Sarthe,
- 2 et 3 mars : Stage guitares « Musique espagnole et d'Amérique du sud » à Fresnay-sur-Sarthe,
- 7 mars : Concert voix à Vivoin,
- 16 mars : Concert harmonie-fanfare à Beaumont-sur-Sarthe,
- 26 mars : Concert piano à Fyé,
- 4 mai : Journée portes ouvertes sur les 4 sites,
- 5 mai : Concert chorales à Ancinnes,
- 11 mai : Concert Orchestre d'Harmonie,
- 14 mai : Concert des élèves à Doucelles,
- 18 mai : Concert fanfare à l'occasion de la fête du centre social de Oisseau-le-Petit,
- 25 et 26 mai : Concert « Musique sacrée française » à Fresnay-sur-Sarthe et Beaumont-sur-Sarthe,
- 7 juin : Concert piano à Vivoin,
- 14 juin : Spectacle musical des écoles du secteur de Beaumont-sur-Sarthe,
- 19 juin : Spectacle de théâtre à Fresnay-sur-Sarthe,
- 21 juin : Concerts à l'occasion de la fête de la musique à Fresnay-sur-Sarthe et Beaumont-sur-Sarthe,
- 29 juin : Gala de danse à Beaumont-sur-Sarthe
- 7 septembre : Forum des associations de Fresnay-sur-Sarthe et Beaumont-sur-Sarthe (stands et concerts),
- 11, 12 et 13 octobre : Projet cuivres à Alençon en lien avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental,
- 13 octobre : Concert chorales à Ségrie,
- En décembre : 6 concerts de Noël à Fresnay-sur-Sarthe, Beaumont-sur-Sarthe, Assé-le-Boisne et Conlie,
- 16 et 19 décembre : Portes ouvertes danse à Fresnay-sur-Sarthe.

L'équipe pédagogique de l'école s'attache à **développer les projets transversaux qui allient les différentes pratiques musicales collectives, la danse et le théâtre.** Ces projets ont l'avantage de favoriser les échanges entre les 4 sites d'enseignement.

A compter de la rentrée de septembre, **deux nouveautés** ont été proposées aux élèves : un temps d'accompagnement au piano pour les classes de chant et les cours collectifs ainsi qu'une formation musicale spécialisée pour les musiques actuelles amplifiées.

Les pratiques collectives étant au cœur du projet pédagogique de l'Ecole, les enseignants ont suivi deux jours de formation sur ce thème en octobre.

L'EMDT propose également aux écoles du territoire, à raison de 20h par semaine, des interventions en milieu scolaires destinées aux plus jeunes. Ces interventions sont à l'initiative de l'établissement scolaire et doivent s'intégrer dans un projet musical.



● POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ACTIONS CULTURELLES

Soutien aux associations culturelles :

En 2019, **19 associations se sont vues attribuer une dotation financière** par la CCHSAM dans le cadre de sa politique de soutien aux actions d'intérêt communautaire en matière d'animation et de promotion culturelle. Le montant global de celle-ci s'élève à **11 400 €**, somme identique à l'année antérieure.

La répartition présentée ci-dessous a été effectuée en fonction de différents critères notamment le nombre de bénévoles, le rayonnement de l'association, son budget, ses projets d'animation culturelle ...

- Animation et Patrimoine - Bourg le Roi : 1 500 €
- Les Amis de Saint Léonard -Saint Léonard des Bois : 1 500 €
- Tourisme et Culture - Bourg le Roi : 900 €
- Mimulus – Fresnay sur Sarthe : 900 €
- Piacé le Radieux - Le Corbusier - Piacé : 800 €
- Association des Bercons - Ségrie : 700 €
- Festivals en Pays de Haute Sarthe – Ancinnes : 660 €
- Les Amis du Manoir de Couesme - Ancinnes : 500 €
- Des Lyres de Haute Sarthe - Gesnes le Gandelin : 500 €
- Fresnay Arts et festivités – Fresnay sur Sarthe : 500 €
- Ecole de peinture des Alpes Mancelles – Assé le Boisne : 500 €
- La Bise Moi Vite – Fresnay sur Sarthe : 500 €
- Les Amis de l'Orgue - Ancinnes : 300 €
- Le Lion et le Pélican – Beaumont sur Sarthe : 300 €
- Les Amis de l'Orgue – Fresnay sur Sarthe : 300 €
- Les Tréteaux d'été : 300 €
- Jardin d'art brut Fernand Châtelain - Fyé : 280 €
- Théâtre du Haut Maine – Beaumont sur Sarthe : 270 €
- Culture et Archéologie - Oisseau le Petit : 190 €



La remise officielle de ces dotations a eu lieu le mercredi 3 juillet à La Grange d'Assé-Boisne.

Ecole et cinéma :

Dans le cadre de sa compétence « Ecole et cinéma », la Communauté de communes permet aux enfants de toutes les écoles du territoire d'assister à des projections cinématographiques à Fresnay-sur-Sarthe et Sil-lé-le-Guillaume.

En 2019, elle a donc pris en charge **le coût du transport des élèves** entre leur école et les salles de cinéma pour un coût de **2 600 €**, ainsi que **la location de la salle André Voisin : 2 500 €**.

Spectacle scolaire :

La collectivité assure également chaque année le financement d'une animation culturelle destinée aux élèves de maternelle et primaire.

Ainsi, 4 représentations du spectacle « **Le Fantastique McCormick** » ont été données par La Tite Compagnie les 14 et 15 octobre ; **556 enfants** y ont assisté. Le coût global de cette action (représentations, transports des enfants, salle et régie) s'élève à près de **4 000 €**.

SANTÉ, SOCIAL, HABITAT

● ACTION SOCIALE

Centres sociaux :

En 2018, les projets sociaux des trois centres sociaux du territoire avaient été travaillés et validés :

- Pour la période 2019-2022 concernant le centre social Escale à Fresnay-sur-Sarthe et le centre social de la Haute Sarthe à Oisseau-le-Petit,
- Pour l'année 2019 uniquement pour le centre social Georges Rouault à Beaumont-sur-Sarthe.

Le centre social Georges Rouault a donc retravaillé son projet social pour la période 2020-2022 autour de plusieurs thèmes : lisibilité et ouverture du centre social, espace parents enfants, aide aux démarches, mobilité, lien social par l'événementiel. Ce projet respecte le cadre budgétaire du contrat Enfance Jeunesse. **Il a été approuvé à l'unanimité et a ensuite reçu l'agrément de la CAF.**

Le Point Information Jeunesse est installé depuis plusieurs années au sein de la Maison de Services Au Public (initialement service Déclic). C'est un espace d'information et de prévention gratuit à destination des 12-25 ans. Un manque de visibilité des actions a été constaté, de plus le PIJ ne dispose plus d'animateur. Les membres de la commission sociale ont souhaité **déléguer le Point Information Jeunesse au Centre Social Escale** moyennant une subvention annuelle de 5 000 €. Le Conseil communautaire a validé cette proposition.

Deux forums des associations ont eu lieu le samedi 7 septembre 2019.

Le 1er, était organisé par le centre social Escale à **Fresnay-sur-Sarthe**, le 2nd, par le centre social Georges Rouault à **Beaumont-sur-Sarthe**. Environ 600 personnes se sont déplacées à Fresnay-sur-Sarthe et plus de 300 à Beaumont-sur-Sarthe. Cela représente une belle réussite puisque l'événement était une première à Beaumont.

Par ailleurs, les directeurs des trois centres sociaux travaillent régulièrement à l'élaboration de projets communs : séjours accueil de loisir avec hébergement, semaine de la parentalité sur le thème du harcèlement du 21 au 28 mai ...

Enfance et Petite enfance :

La Communauté de communes dispose de la compétence « **accueil périscolaire du mercredi** » dont la gestion a été confiée aux centres sociaux. Le nombre d'enfants accueillis a augmenté depuis la réforme des rythmes scolaires, les coûts également.

Afin de ne pas augmenter la participation financière de la collectivité, les élus ont fait le choix de déposer un **Projet Educatif du Territoire** et de mettre en place un **Plan Mercredi**.

Ce projet éducatif, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, est centré autour de 4 axes :

- Proposer des activités éducatives, ludiques et culturelles qui éveillent la curiosité, favorisent l'épanouissement et l'autonomie des enfants,
- Mettre en place les conditions d'un accueil convivial tant pour les enfants que pour les parents,
- Favoriser la socialisation des enfants, intégrer les enfants porteurs d'un handicap,
- Mettre en place des actions afin de favoriser les liens entre les différentes générations.

La **convention d'objectifs et de financement « Relais assistants maternels »** arrivant à son terme le 31 décembre 2019, il a été proposé de procéder à son **renouvellement pour une durée de trois ans** à compter du 1er janvier 2020. Cette convention conclue avec la CAF détermine l'offre de services et les conditions de sa mise en œuvre en prenant en compte les besoins des usagers. Elle porte également l'agrément du RAMPE.

Le **multi-accueil de Oisseau-le-Petit** est arrivé à saturation et ne permet plus de répondre à la demande des familles. En effet, aucun accueil à la journée entière n'est proposé, l'amplitude horaire est faible et on compte 9 semaines de fermeture sur l'année. 61 refus pour des accueils à la journée sont à déplorer sur l'année 2019, les élus ont donc souhaité y remédier en développant le service à compter de 2020.

Sur proposition des membres de la commission, il a donc été acté d'**élargir l'amplitude horaire (8h -18h) et de proposer 5 jours d'ouverture hebdomadaire, 49 semaines par an ; soit une augmentation de 33% de l'offre.**

Cela se fera sans charge financière supplémentaire pour la collectivité puisque ce développement sera réalisé grâce aux fonds précédemment attribués à des postes de coordination.

Un avenant au Contrat Enfance Jeunesse a été signé avec la CAF, permettant de s'assurer que les financements seront remis en continuité dans le prochain contrat.

● MAISON DE SERVICES AU PUBLIC



La **Maison de Services Au Public** est un lieu d'accueil, d'information et d'orientation du public. Un accompagnement dans les démarches administratives et numériques est proposé par les agents ainsi, le cas échéant, qu'une mise en relation avec les partenaires.

Ce service est financé par la Communauté de communes et par l'Etat au titre d'une subvention de fonctionnement annuelle de 15 000 €.

En 2019, on constate une **hausse de 32,50% de la fréquentation**, soit 4 700 passages toutes demandes confondues. En effet on dénombre :

2 283 USAGERS REÇUS PAR LES PERMANENCIERS

1 723 DÉMARCHES ACCOMPAGNÉES PAR L'AGENT MSAP

694 VISITES EN ACCÈS LIBRE

L'activité du service peut se résumer en **7 activités majeures** :

- L'information générale sur les droits et services,
- La mise en relation avec les structures partenaires,
- La facilitation des démarches en ligne sur le site ANTS,
- La santé : demandes de CMU, ACS, démarches en lien avec la CPAM,
- L'accompagnement à la recherche d'emploi,
- L'information relative à la retraite et le dépôt des demandes afférentes en ligne,
- L'aide rédactionnelle.

Un **forum « démarches en lignes »** a été organisé le 5 juin à l'initiative de la Caisse d'Allocations Familiales.

A compter de septembre, les horaires d'ouverture ont été modifiés afin de s'adapter aux contraintes des usagers. Ils évolueront en fonction de la fréquentation observée.

Deux permanences délocalisées hebdomadaires d'une demi-journée sont proposées depuis septembre.

Ces interventions ont permis de toucher des personnes éloignées du site principal de Fresnay-sur-Sarthe répondant aux deux objectifs initiaux : développer la proximité du service et résoudre certains problèmes de mobilité. Les locaux nécessaires aux permanences sont mis à disposition gratuitement par les centres sociaux.

Sur les 4 derniers mois de l'année, 52 personnes ont été reçues à Beaumont-sur-Sarthe, 31 à Oisseau-le-Petit.

Dans un objectif d'amélioration de l'existant, le gouvernement a décidé de créer, dans chaque canton d'ici à 2022, un **guichet unique de services labélisé « France Services »**.

La Maison de Services Au Public de Fresnay-sur-Sarthe remplissant parfaitement tous les critères imposés, les élus ont décidé de solliciter sa labélisation. Celle-ci sera effective **à compter du 1er janvier 2020**.

L'Etat et ses partenaires contribueront à hauteur de 30 000 € par an au fonctionnement du service.

● SANTÉ

L'année 2019 a vu se **consolider l'offre médicale proposée aux patients en matière en médecine générale**.

Ainsi, à Beaumont-sur-Sarthe, le Docteur Jérôme Echasserieau s'est installé au sein de la maison médicale en milieu d'année. Exerçant son activité en libéral, il loue son cabinet à la Communauté de communes.

A Fresnay-sur-Sarthe, le Docteur Valentin Laot, s'est installé au sein de la maison médicale à l'automne. Exerçant lui aussi en libéral, il est locataire de son cabinet. Il a également signé une convention avec la CCHSAM afin de bénéficier des services du secrétariat du Centre de Santé moyennant un remboursement des frais. Les dossiers médicaux des patients sont partagés entre les différents médecins exerçant au sein de la maison médicale de Fresnay-sur-Sarthe afin d'assurer une continuité de service.





Enfin, sur le modèle existant à Fresnay-sur-Sarthe, les élus ont fait le choix de **créer un centre intercommunal de santé à Fyé.**

Le Docteur Alberto Echevarria y exerce son activité en tant que médecin salarié depuis début octobre. Précédemment en exercice en Espagne, il a été recruté avec le concours d'un cabinet de recrutement spécialisé.

Le centre emploie également une secrétaire coordinatrice et une secrétaire médicale.

D'autres professionnels médicaux et paramédicaux sont également installés au sein des 4 maisons de santé du territoire : infirmiers, kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, pédicures-podologues, psychologues, sophrologues, ostéopathes et diététicienne.

D'une manière générale, les élus s'attachent à **améliorer encore d'avantage l'offre de santé à disposition des administrés** que ce soit par la recherche active de praticiens en médecine générale ou par l'installation de professionnels médicaux et paramédicaux dans les locaux communautaires dédiés à la santé.

● RÉSIDENCE POUR PERSONNES AGÉES

La résidence pour personnes âgées construite Rue Hatton à Fresnay-sur-Sarthe a vu s'installer ses premiers habitants en fin d'année.



Ce lotissement regroupe 15 logements adaptés aux personnes vieillissantes. Ils sont situés près du centre ville afin que les locataires puissent bénéficier de toutes les commodités.

Ce projet a été financé par Sarthe Habitat pour la partie construction ; la Communauté de communes a elle pris en charge le coût de la viabilisation des terrains.

De plus, en étant propriétaire, elle les a symboliquement cédés au bailleur social au prix de 15€.

Pour cette opération, la collectivité va bénéficier de deux subventions : une de l'Etat et une du Département.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

VILLAGE ENTREPRISE DU GUÉ-ORY.

Le site est actuellement complètement occupé.

ZONE D'ACTIVITÉS DE BÉRUS

Un terrain a été vendu pour la construction de bâtiments destinés à une mise en location.

Une dernière parcelle reste disponible sur la zone.



SAINT-OUEN-DE-MIMBRÉ

ZONE D'ACTIVITÉS DE LA PROMENADE

Une station de lavage automobile a ouvert à l'entrée de la zone en début d'année.

SITE INDUSTRIEL DE LA BASSESSE

Un local reste disponible, un artisan s'est montré intéressé, les modalités de location sont en cours de discussion.

ZONE D'ACTIVITÉS DE ROUESSÉ-FONTAINE

Le projet d'aménagement d'une usine de méthanisation suit son cours, l'achat du terrain par la SAS Fontaine Agrigaz est conditionné à l'obtention des autorisations administratives nécessaires au projet. Cette unité pourrait être opérationnelle en 2022.

MARESCHÉ

PARC D'ACTIVITÉS MAINE ECO PARK

Le bâtiment du groupe Baglione est en cours de construction, son exploitation devrait débuter mi 2020. Le site, qui produira du béton, emploiera dans un premier temps une quinzaine de personnes. D'autres emplois pourraient en découler puisque l'entreprise fera appel à des sous-traitants.

La société Cegelec est depuis l'automne installée dans le bâtiment qui a été construit par un promoteur. Ce site est devenu la succursale Nord Sarthe de l'entreprise.

Concernant les derniers terrains encore disponibles, des contacts sont noués.



ZONES D'ACTIVITÉS DE LA PITOISIÈRE 1 ET 2

La collectivité a lancé la construction d'un bâtiment industriel destiné à une extension d'activité du garage Heurtault, déjà présent sur la zone, et de la métallerie serrurerie Piens. Ce bâtiment sera loué par les deux sociétés. Il est de plus prévu que le garage fasse construire sur un terrain avoisinant une station de lavage de véhicules. Avec ces deux projets, la première zone est entièrement occupée.

L'EIRL JBedouet Menuiserie a fait l'acquisition d'un terrain sur la seconde zone afin d'y construire un bâtiment destiné à son activité. L'embauche d'un salarié est prévue.

● FORUM DE L'APPRENTISSAGE

Un forum de l'apprentissage a eu lieu le 24 janvier 2019 à Mamers. Organisé en partenariat avec les Communautés de communes de la Champagne Conlinoise Pays de Sillé et du Maine Saosnois, la Mission Locale, la Région, le Club Agir, le Club d'Entreprises de la Haute Sarthe ainsi que les entreprises. La Cdc a financé cet événement à hauteur de 1 313 €.

● RETRAIT DU SYNDICAT MIXTE DES PARCS D'ACTIVITÉS CERISÉ-ARÇONNAY

L'ancienne Communauté de communes des Portes du Maine Normand adhère au Syndicat Mixte des Parcs d'Activités Cerisé-Arçonnay.

Une demande de retrait avait été formulée en mars 2017 par la Communauté de communes fusionnée. Le syndicat mixte a accepté cette requête moyennant une compensation financière de 12 000 €.

Ce retrait va dans la continuité de celui effectué à l'époque par la Cdc des Alpes Mancelles.

SPORT

● EQUIPEMENTS SPORTIFS



La CCHAM a à sa charge la gestion des **deux piscines** présentes sur son territoire.

Ces piscines sont ouvertes en période estivale, juillet et août pour celle de Beaumont-sur-Sarthe ; juin, juillet et août pour celle de Fresnay-sur-Sarthe. Elles sont de plus mises à disposition des établissements scolaires en de juin.

La collectivité emploie chaque année du personnel saisonnier pour faire fonctionner ces deux équipements. Il s'agit en particulier d'étudiants. En 2019, les élus ont choisi de recruter du personnel plus polyvalent afin qu'il réalise à la fois l'entretien du site et la

régie. Cela a permis de réaliser des économies tout en conservant la même qualité de service.

Par rapport à l'année 2018, la fréquentation de ces deux équipements est en légère baisse, probablement du fait de la météo, plutôt maussade au mois d'août. On totalise **12 291 entrées** : 9 427 à Fresnay-sur-Sarthe et 2 864 à Beaumont-sur-Sarthe.

L'harmonisation du tarif d'entrée des piscines, débuté lors de la fusion de 2017, a été achevée cette année. Le travail de la commission sport a abouti aux tarifs ci-dessous, communs aux deux sites :

- Adulte : 3€. Carnet de 10 entrées 24€
- Enfant : 2€. Carnet de 10 entrées 12€
- Enfant de moins de 5 ans : gratuit
- Campeur adulte : 1,60€
- Campeur enfant : 1,30 €
- Tarif de groupe (+ de 10 personnes) : 1,50€.

Les résidents des campings de Fresnay-sur-Sarthe, Saint-Léonard-des-Bois et Saint-Paul-le-Gaultier peuvent accéder gratuitement à la piscine.

Depuis le transfert de la compétence « piscine » en 2011, de la mairie de Fresnay-sur-Sarthe vers la CCHSAM, la gratuité de l'accès a été maintenue pour les campeurs. Afin de réduire la perte de recettes occasionnée, une convention a été signée actant une participation financière de la commune à hauteur de 50% du coût des entrées.

D'autre part, l'entretien technique, précédemment effectué par les agents communaux dans le cadre d'une mutualisation, est depuis la saison 2019 assuré par du personnel communautaire recruté et formé à cet effet.

La Communauté de communes gère également d'autres équipements sportifs : **gymnase et dojo de Fresnay-sur-Sarthe, gymnase et salle de gymnastique de Beaumont-sur-Sarthe, complexe de tennis de Saint-Aubin-de-Locquenay, salle de tennis de table de Maresché**. Ces locaux sont mis à disposition des associations et des établissements scolaires du territoire.

L'entretien de ces sites est principalement réalisé par les agents techniques communautaires.

La collectivité a procédé à **l'implantation de paniers de basket supplémentaires au gymnase de Fresnay-sur-Sarthe**, ces équipements étaient sollicités par le club de basket local.

Des travaux de **réfection des vestiaires et sanitaires du gymnase de Beaumont-sur-Sarthe** vont avoir lieu en 2020, les différentes études ont été effectuées ainsi que la signature des marchés de maîtrise d'œuvre.



● PROMOTION DES ASSOCIATIONS SPORTIVES



Au même titre que les associations culturelles, **18 associations sportives** ont été soutenues financièrement par la collectivité dans le cadre de sa compétence « promotion et animation sportive dans le cadre de manifestations intercommunales ».

47 020 € ont été répartis selon

plusieurs critères : la formation des jeunes, le nombre de licenciés adultes et jeunes domiciliés sur le territoire, le rayonnement de l'association (niveau intercommunal, départemental ou régional), l'organisation d'évènements, la participation à l'entretien des locaux, le budget ...

Les dotations ont été remises le vendredi 23 août et sont réparties de la manière suivante :

- Judo Club d'Ancinnes : 388 €
- Tennis de Table Asséen : 661 €
- Association cycliste Belmontaise : 1 127 €
- Basket Belmontais : 3 620 €
- Beaumont Sports Athlétiques : 6 000 €
- Tennis Club Belmontais : 3 711 €
- Alpes Mancelles Athlétisme : 1 559 €
- Basket Club Fresnois : 5 698 €
- Gymnastique de Fresnay-sur-Sarthe : 808 €
- Judo Club Fresnois : 4 509 €
- Union Fresnoise Tennis : 2 736 €
- Union Sportive des Alpes Mancelles : 5 035 €
- Yoga Fresnay-sur-Sarthe : 280 €
- AS Fyé : 3 504 €
- La Foulée Gesnoise : 669 €
- Club Pongiste de Maresché EP 138 : 4 316 €
- Sarthe Gasseau : 1 591 €
- Les Fous du Volant : 808 €

ENVIRONNEMENT

● GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS

Suite à la prise de compétence GeMAPI au 1er janvier 2018, les élus communautaires ont souhaité mener une **réflexion d'organisation à l'échelle du bassin versant** en lien avec les élus des territoires concernés. Cette démarche a été lancée durant l'été 2018.

Le Syndicat Bassin de la Sarthe a proposé de réaliser une étude de diagnostic des besoins des EPCI, permettant ainsi d'identifier des enjeux communs et d'aboutir à la construction d'une ou des structures opérationnelles.

Le Conseil communautaire de la CdC Haute Sarthe Alpes Mancelles, estimant que cette étude était trop onéreuse avait rejeté cette proposition.

En 2019, du fait des évolutions réglementaires, une nouvelle démarche a été proposée en lien avec les services de l'État, l'Agence de l'Eau et le Syndicat du bassin de la Sarthe. Il s'agit de **mutualiser les efforts financiers, d'identifier les incidences des quatre missions de la GeMAPI d'un point de vue juridique, financier et organisationnel à différentes échelles et de proposer in fine une organisation fonctionnelle et adaptée aux enjeux du territoire**. Le but est d'identifier les besoins de chacun des 5 EPCI concernés avant de faire appel à un bureau d'étude pour réaliser une étude juridique de gouvernance relative à l'exercice de la GeMAPI. Cette étude validera quelles missions de la GEMAPI pourraient être mutualisées, la ou les structures proposées pour les porter, les impacts sur les structures existantes, les modalités statutaires, une évaluation financière...

Cette étude n'excèdera pas 30 000 € et sera subventionnable à 80%. Elle sera dirigée par un comité de pilotage composé de 4 représentants de chaque EPCI.

Les établissements publics à fiscalité propre volontaires pour s'engager dans cette nouvelle démarche sont la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles, la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe, la Communauté Urbaine du Mans, la Communauté de Communes du Maine Saosnois et la Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé.

Ces propositions ont été validées à l'unanimité par les élus. La CCHSAM représentant 60% des habitants du périmètre concerné et 40% de sa superficie, sa participation financière sera de 31,64%. Elle est aussi désignée comme coordonnateur de ce groupement de commandes.

Le groupement des Cabinets Landot et Associés, Challenges Publics et Setec a été retenu pour conseiller les élus. Le comité de pilotage s'est ensuite réuni 3 fois en 2019. Les échanges et réflexions vont se poursuivre jusqu'à la prise de décision finale en 2020.

● RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DE LA VAUDELLE

Les engagements pris en 2019 pour la restauration de la continuité écologique de la Vaudelle à Saint-Georges-le-Gaultier ont conduit à la **réalisation des travaux d'amélioration de la circulation du cours d'eau et de l'alimentation du plan d'eau afin de respecter les prescriptions du Code de l'Environnement**.

Ces travaux ont été financés par la collectivité, la Région et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

● TRANSFERT DES COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

La Loi NOTRe prévoit le transfert des compétences eau et assainissement collectif aux Communautés de communes à compter du 1er janvier 2020. Cependant, il est possible de le reporter dans le cas où au moins 25% des communes membres de l'EPCI, représentant a minima 20% de la population, s'y opposeraient.

Le Conseil communautaire a validé le principe de **proposer aux communes de la CCHSAM de s'opposer** à ces transferts.

Suite aux délibérations prises par les communes, ces transferts sont reportés et auront lieu automatiquement au 1er janvier 2026.

DÉCHETS, SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

• DÉCHETS

83.50 €/ Habitant

Coût du service public de prévention et de gestion des déchets

Dans la continuité de la **démarche d'optimisation et d'harmonisation du service** qui a conduit à la mise en place d'un nouveau mode de collecte des déchets ménagers et des recyclables, les élus ont voté, fin 2018, la mise en place de la **Redevance Ordures Ménagères Incitative**. Ainsi, depuis le 1er janvier 2019, quelle que soit la commune de résidence, **trois tranches tarifaires sont appliquées en fonction du volume d'ordures ménagères produit par les particuliers :**

- Choix A : 25 Litres par semaine : 118 €
- Choix B : 50 Litres par semaine : 128 €
- Choix C : 75 Litres par semaine : 138 €.

Des dotations supplémentaires de sacs sont prévues pour les cas particuliers (enfants en bas âge, personnes âgées ...). Les usagers ayant épuisé leur dotation avant la fin de l'année ont la possibilité d'acheter en complément des rouleaux supplémentaires.

De nouveaux tarifs sont aussi appliqués pour les professionnels en fonction de leur activité.

Actuellement le dispositif de collecte des déchets fonctionne ainsi :

- Collecte en porte à porte des ordures ménagères,
- Collecte des recyclables papiers plastiques en PAV,
- Collecte du verre en PAV.

Fin 2019, 18 mois après la mise en place du nouveau système, on constate :

- **Une baisse de 44 % du volume d'ordures ménagères,**
- **Une augmentation de 53 % des papiers, cartons et plastiques recyclables déposés en PAV,**
- **Une augmentation de 7 % du verre déposé en PAV.**

Cependant, malgré ces bons résultats, la collectivité subit une perte non négligeable de recettes du fait de la présence de déchets non appropriés dans les colonnes de tri.

La CCHSAM a fait implanter de **nouveaux points de collecte des déchets recyclables** sur les communes d'Assé-le-Boisne et Beaumont-sur-Sarthe. Le déploiement des conteneurs textiles sur l'ensemble du territoire est effectif. Un **composteur collectif** a également été implanté dans le Parc des Alpes Mancelles à Fresnay-sur-Sarthe. Il a été financé à parts égales par la Cdc et la commune. Sa présence permettra entre autres de diminuer les déchets générés par le restaurant scolaire.

Par ailleurs, la collectivité continue de mettre gratuitement à disposition de ses administrés des composteurs individuels.

Les conseillers communautaires, ont adopté, le **règlement de collecte et de facturation des déchets ménagers et assimilés** ainsi que le **règlement intérieur de la déchetterie de Saint-Ouen-de-Mimbré**.

Le premier s'applique à l'ensemble des usagers du territoire et définit notamment l'organisation des différentes collectes, des déchetteries, du compostage, les modalités de tarification et de recouvrement, le traitement des réclamations et les sanctions applicables en cas de non-respect ; le second fixe l'ensemble des règles d'utilisation de la déchetterie.

Dans un souci de bonne gestion du service, **3 contrats ont été signés avec des Eco Organismes**.

Il s'agit de la convention Eco DDS qui régit la collecte des Déchets Diffus Spécifiques, du contrat Eco Mobilier 2019-2023 concernant la collecte des déchets d'ameublement et de la convention Eco TLC pour la collecte des Textiles, Linges et Chaussures. Ces renouvellements d'engagements conditionnent la continuité des soutiens financiers qui sont versés à la CCHSAM.

Projets en cours :

Les marchés actuels de collecte des déchets arriveront à leur terme fin 2020. Les élus ont donc commencé à réfléchir à leur renouvellement. **Leur objectif est de rendre un service plus complet et plus pratique pour la majorité des usagers.**

Une étude a été lancée en interne sur la collecte du tri sélectif en porte à porte (hormis le verre).

Les tonnages d'ordures ménagères ayant fortement diminué, une des pistes envisagées pour maîtriser les coûts de ce service serait de collecter les ordures ménagères et le tri sélectif une semaine sur 2 en alternance.

Dans l'optique de la **restructuration de l'actuelle déchetterie de Beaumont-sur-Sarthe**, la collectivité a fait l'acquisition, auprès de la commune, du terrain jouxtant l'équipement actuel au prix de 70 000 €. Le coût total de ce projet de restructuration est estimé à 900 000 €.

Suite au lancement d'un appel d'offre, le cabinet qui assurera la maîtrise d'œuvre a été choisi fin 2019.

Une cuve à huile de moteurs ainsi qu'un local pour les déchets dangereux des ménages ont été installés sur le site actuel. Ces équipements neufs, achetés avec le concours financier du Conseil Départemental, seront conservés et mis en place sur la nouvelle déchetterie.

Dans le même temps les élus travaillent à la **création de points de collecte de proximité.**

Certains administrés sont en effet très éloignés des déchetteries. Ces sites accepteraient uniquement les déchets valorisables et recyclables, les autres devant être portés en déchetterie.

Des partenariats avec des acteurs locaux seraient aussi mis en place (associations, agriculteurs ...).

Ce projet est estimé à 350 000 € et subventionnable à 25% au titre de la DETR, 40% au titre du CTR, et 15% par l'ADEME .Il resterait donc 20% d'autofinancement.

L'acquisition du bâtiment du futur site de Bourg-le-Roi a été réalisée auprès du Département dans cette optique.

13 971 Tonnes de déchets collectés en 2019 sur le terroire

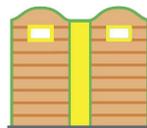
Déchetteries
9 341 T.



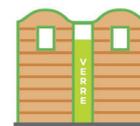
Ordures ménagères
2 015 T.



Emballages recyclables
1 685 T.



Verre
930 T.



● SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La CCHSAM est compétente en matière d'assainissement non collectif.

Sur l'ancien territoire du Pays Belmontois, le SPANC est assuré en régie par un agent communautaire. Sur ceux des Alpes Mancelles et des Portes du Maine Normand, il est assuré par la société STGS via un marché public. Les tarifs et périodicités des contrôles sont fixés par un règlement de service :

- Pour les installations neuves :
 - Vérification technique de la conception et de l'implantation des ouvrages (dossier) : 60 €
 - Vérification de la bonne exécution des ouvrages (sur site) : 110 €
 - Contre visite : 90 €
- Pour les installations déjà existantes :
 - Première vérification de la conformité des installations (état des lieux ou diagnostic) : 95 €
 - Vérification périodique du bon fonctionnement : 70 €
 - Contre visite : 90 €
- Transactions immobilières :
 - Vérification de la conformité des installations (états des lieux ou diagnostic) si contrôle effectué il y a plus de 3 ans : 120 €
- Frais de prélèvement et d'analyse sur rejet, analyse de turbidité, DBO, MES, contrôle de déconnection lors d'un raccordement au réseau public : facturation au prix coûtant.

Les périodicités des contrôles sont de :

- 5 ans pour les habitations présentant une absence d'installation et pour les habitations présentant un défaut de sécurité sanitaire.
- 10 ans pour les habitations présentant une installation incomplète ou sous-dimensionnée mais ne présentant pas de dysfonctionnement majeur avec défaut de sécurité sanitaire et pour les habitations présentant une installation conforme.

Sur l'année 2019, tous types confondus, on dénombre **425 contrôles**.

RÉPARTITION DES CONTRÔLES

